

Démarche : Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en
Vaucluse

Organisme : Service d'économie agricole

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La démarche donne la possibilité aux exploitants non assurés de déclarer des pertes de récolte agricole d'ampleur exceptionnelle sur leur exploitation à la suite d'un aléa climatique survenu en 2025 dans le Vaucluse.

Cette procédure ne vaut pas demande d'aide financière.

Si les rapports de Météo France caractérisent un aléa exceptionnel, la DDT synthétisera les déclarations afin de décider et d'organiser les tours de plaine et les missions d'enquête. Cette étape est indispensable à la demande de reconnaissance de pertes, conformément au nouveau cadre d'indemnisation de solidarité nationale prévu par la loi du LOI n° 2022-298 du 2 mars 2022 d'orientation relative à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture:
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045287633?isSuggest=true>

Concernant la mise en oeuvre de l'ISN, réformant le dispositif des calamités agricoles, voir la présentation sur le site des services de l'Etat en Vaucluse: <https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Aides-conjoncturelles-climatiques-et-economiques/ISN-2023/Un-nouveau-cadre-d-indemnisation-de-solidarite-nationale-ISN-depuis-2023>

Identification du déclarant & de l'entreprise concernée par un aléa climatique

Raison sociale (nom de l'entreprise)

SIRET de l'entreprise
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Coordonnées téléphoniques

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Adresse email

Adresse du siège social de l'entreprise

Commune du siège social de l'entreprise

Situation assurantielle de l'exploitation

Situation assurantielle

Rappel: Vous devez contacter directement votre assureur si:

- vous détenez une assurance multirisque climatique subventionnable pour les cultures sinistrées ou vous avez déclaré un interlocuteur agréé (autre que la DDT) pour la gestion des pertes de récoltes des cultures sinistrées,
- vous détenez une assurance monorisque (gel/grêle...) mobilisable pour indemniser les pertes de récoltes de vos cultures sinistrées

Est-ce que l'exploitation bénéficie d'une assurance pour les pertes de récolte climatique (même partielle)?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

De quel contrat d'assurance pour les pertes de récolte bénéficie l'exploitation?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Multirisque climatique subventionnable

Mono risque grêle

Mono risque gel

Autre contrat d'assurance

Avez-vous désigné un interlocuteur agréé (autre que la DDT) pour au moins une culture sinistrée ? Si oui, quelle compagnie d'assurance/culture?

Identification de l'aléa climatique responsable des pertes de récolte exceptionnelles

Définition d'un aléa climatique

La liste des aléas climatiques entrant dans le champ de cette déclaration est:

A- Sécheresse

B- Orages (précipitations, grêle et vent)

C1- Pluies intenses de courte durée

C2- Excès de pluie pendant une longue durée

D1- Gel

D2- Températures élevées

D3- Températures basses

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

E- Neige

F- Vent fort

Il s'agit de préciser le nombre d'aléas climatiques ayant entraîné des pertes de récolte que vous souhaitez déclarer:

Exemple 1: j'ai eu des pertes de récolte sur une ou plusieurs cultures suite à un épisode de gel en mars: je coche Gel

Exemple 2: j'ai eu des pertes de récolte suite à un épisode de grêle en août sur une ou plusieurs cultures et des pertes de récolte sur d'autres cultures suite à un épisode de fortes températures en août: je déclare en premier la grêle (B- Orages (précipitations, grêle et vent)) puis je ferai la déclaration pour le second aléa (D2- Températures élevées)

Identification de l'aléa climatique défavorable à l'origine des pertes de récolte

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A- Sécheresse
- B- Orages (précipitations, grêle et vent)
- C1- Pluies intenses de courte durée
- C2- Excès de pluie pendant une longue durée
- D1- Gel
- D2- Températures élevées
- D3- Températures basses
- E- Neige
- F- Vent fort

Date de début

Date de fin

Description de l'aléa climatique ayant impacté l'exploitation

(pluviométrie sur la période, nombre de jours de gel, températures relevées, etc.)

Commune(s) des parcelles impactées par cet aléa

Vous pouvez choisir une ou plusieurs communes.

Seules les communes de Vaucluse sont concernées par ce recensement. Si vous avez des pertes sur d'autres départements, veuillez prendre contact avec la DDT concernée.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Althen-des-Paluds
- Ansois
- Apt

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

- Aubignan
- Aurel
- Auribeau
- Avignon
- Beaumes de Venise
- Beaumettes
- Beaumont de Pertuis
- Beaumont du Ventoux
- Bédarrides
- Bédoin
- Blauvac
- Bollène
- Bonnieux
- Brantes
- Buisson
- Buoux
- Cabrières d'Aigues
- Cabrières d'Avignon
- Cadenet
- Caderousse
- Cairanne
- Camaret sur Aigues
- Caromb
- Carpentras
- Caseneuve
- Castellet
- Caumont sur Durance
- Cavailon
- Châteauneuf de Gadagne
- Châteauneuf du Pape
- Cheval Blanc
- Courthézon

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

- Crestet
- Crillon le Brave
- Cucuron
- Entraigues sur la Sorgue
- Entrechaux
- Faucon
- Flassan
- Fontaine de Vaucluse
- Gargas
- Gignac
- Gigondas
- Gordes
- Goult
- Grambois
- Grillon
- Jonquerettes
- Jonquières
- Jocas
- L'Isle sur la Sorgue
- La Bastide des Jourdans
- La Bastidonne
- La Motte d'Aigues
- La Roque Alric
- La Roque sur Pernes
- La Tour d'Aigues
- Lacoste
- Lafare
- Lagarde d'Apt
- Lagarde Paréol
- Lagnes
- Lamotte du Rhône
- Lapalud

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

- Lauris
- Le Barroux
- Le Beaucet
- Le Pontet
- Le Thor
- Les Taillades
- Lioux
- Loriol du Comtat
- Lourmarin
- Malaucène
- Malemort du Comtat
- Maubec
- Mazan
- Ménerbes
- Mérindol
- Méthamis
- Mirabeau
- Modène
- Mondragon
- Monieux
- Monteux
- Morières les Avignon
- Mormoiron
- Mornas
- Murs
- Oppède
- Orange
- Pernes les Fontaines
- Pertuis
- Peypin d'Aigues
- Piolenc
- Puget

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Puymeras

Puyvert

Rasteau

Richerenches

Roaix

Robion

Roussillon

Rustrel

Sablet

Saignon

Saint Christol

Saint Didier

Saint Hippolyte le Graveyron

Saint Léger du Ventoux

Saint Marcellin les Vaison

Saint Martin de Castillon

Saint Martin de la Brasque

Saint Pantaléon

Saint Pierre de Vassols

Saint Romain en Viennois

Saint Roman de Malegarde

Saint Saturnin les Apt

Saint Saturnin les Avignon

Saint Trinit

Sainte cécile les vignes

Sannes

Sarrians

Sault

Saumane de Vaucluse

Savoillans

Séguret

Sérignan du Comtat

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Sivergues

Sorgues

Suzette

Travaillan

Uchaux

Vacqueyras

Vaison la romaine

Valréas

Vaugines

Vedène

Velleron

Venasque

Viens

Villars

Villedieu

Villelaure

Villes-sur-Auzon

Violès

Visan

Vitrolles-en-Luberon

Identification des cultures sinistrées

Préciser le groupe de la culture sinistrée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

Légumes pour l'industrie et le marché frais et semences de ces cultures

Viticulture (Vigne de cuve et vigne de table)

Arboriculture et petits fruits

Autres productions dont PPAM, horticulture, pépinières, apiculture, aquaculture héliciculture

Le type de culture doit être détaillé au maximum

Par exemple, merci de préciser si vous cultivez de la vigne de cuve ou de table.

Nom de la culture sinistrée (une seule possibilité)

Vous devez inscrire qu'une seule culture sinistrée dans cette case.

Si vous avez plusieurs cultures sinistrées pour ce même aléa vous pourrez le préciser dans le bloc de déclaration suivant en cliquant sur "ajouter un élément pour "Identification des cultures sinistrées"

Surface de la culture sinistrée par cet aléa climat climatique (en hectare)

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Taux de perte global estimé sur les parcelles sinistrées (%)

Surface totale exploitée de la culture sinistrée (en hectare)

exemple: j'ai 10 ha d'abricotiers, 3 ha ont été grêlés.

Je déclare 3 ha dans la case "surface de la culture sinistrée" et 10 ha dans la case "surface totale exploitée"

Taux de perte pour la culture sinistrée rapporté à la production prévisionnelle totale de l'exploitation pour cette culture (%)

Il s'agit ici d'estimer le taux de perte par rapport à l'ensemble de la surface exploitée pour la culture sinistrée.

Exemple: j'exploite 10 ha de courge, 5 ha ont été sinistrés à 100%, 5 ha n'ont pas été impactés. Le taux de perte pour les courges au sein de l'exploitation est donc de 50%

Préciser le groupe de la culture sinistrée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures
- Légumes pour l'industrie et le marché frais et semences de ces cultures
- Viticulture (Vigne de cuve et vigne de table)
- Arboriculture et petits fruits
- Autres productions dont PPAM, horticulture, pépinières, apiculture, aquaculture héliciculture

Le type de culture doit être détaillé au maximum

Par exemple, merci de préciser si vous cultivez de la vigne de cuve ou de table.

Nom de la culture sinistrée (une seule possibilité)

Vous devez inscrire qu'une seule culture sinistrée dans cette case.

Si vous avez plusieurs cultures sinistrées pour ce même aléa vous pourrez le préciser dans le bloc de déclaration suivant en cliquant sur "ajouter un élément pour l'identification des cultures sinistrées"

Surface de la culture sinistrée par cet aléa climat climatique (en hectare)

Taux de perte global estimé sur les parcelles sinistrées (%)

Surface totale exploitée de la culture sinistrée (en hectare)

exemple: j'ai 10 ha d'abricotiers, 3 ha ont été grêlés.

Je déclare 3 ha dans la case "surface de la culture sinistrée" et 10 ha dans la case "surface totale exploitée"

Taux de perte pour la culture sinistrée rapporté à la production prévisionnelle totale de l'exploitation pour cette culture (%)

Il s'agit ici d'estimer le taux de perte par rapport à l'ensemble de la surface exploitée pour la culture sinistrée.

Exemple: j'exploite 10 ha de courge, 5 ha ont été sinistrés à 100%, 5 ha n'ont pas été impactés. Le taux de perte pour les courges au sein de l'exploitation est donc de 50%

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Préciser le groupe de la culture sinistrée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures
- Légumes pour l'industrie et le marché frais et semences de ces cultures
- Viticulture (Vigne de cuve et vigne de table)
- Arboriculture et petits fruits
- Autres productions dont PPAM, horticulture, pépinières, apiculture, aquaculture héliciculture

Le type de culture doit être détaillé au maximum

Par exemple, merci de préciser si vous cultivez de la vigne de cuve ou de table.

Nom de la culture sinistrée (une seule possibilité)

Vous devez inscrire qu'une seule culture sinistrée dans cette case.

Si vous avez plusieurs cultures sinistrées pour ce même aléa vous pourrez le préciser dans le bloc de déclaration suivant en cliquant sur "ajouter un élément pour "Identification des cultures sinistrées"

Surface de la culture sinistrée par cet aléa climat climatique (en hectare)

Taux de perte global estimé sur les parcelles sinistrées (%)

Surface totale exploitée de la culture sinistrée (en hectare)

exemple: j'ai 10 ha d'abricotiers, 3 ha ont été grêlés.

Je déclare 3 ha dans la case "surface de la culture sinistrée" et 10 ha dans la case "surface totale exploitée"

Taux de perte pour la culture sinistrée rapporté à la production prévisionnelle totale de l'exploitation pour cette culture (%)

Il s'agit ici d'estimer le taux de perte par rapport à l'ensemble de la surface exploitée pour la culture sinistrée.

Exemple: j'exploite 10 ha de courge, 5 ha ont été sinistrés à 100%, 5 ha n'ont pas été impactés. Le taux de perte pour les courges au sein de l'exploitation est donc de 50%

Avez vous un autre aléa climatique défavorable à déclarer

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Vous pouvez valider votre déclaration en cliquant sur "déposer le dossier"

Identification de l'aléa climatique responsable des pertes de récolte exceptionnelles

Définition d'un aléa climatique

La liste des aléas climatiques entrant dans le champ de cette déclaration est:

A- Sécheresse

B- Orages (précipitations, grêle et vent)

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

C1- Pluies intenses de courte durée

C2- Excès de pluie pendant une longue durée

D1- Gel

D2- Températures élevées

D3- Températures basses

E- Neige

F- Vent fort

Il s'agit de préciser le nombre d'aléas climatiques ayant entraîné des pertes de récolte que vous souhaitez déclarer:

Exemple 1: j'ai eu des pertes de récolte sur une ou plusieurs cultures suite à un épisode de gel en mars: je coche Gel

Exemple 2: j'ai eu des pertes de récolte suite à un épisode de grêle en août sur une ou plusieurs cultures et des pertes de récolte sur d'autres cultures suite à un épisode de fortes températures en août: je déclare en premier la grêle (B- Orages (précipitations, grêle et vent) puis je ferai une nouvelle déclaration pour le second aléa(D2- Températures élevées)

Identification de l'aléa climatique défavorable à l'origine des pertes de récolte

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

A- Sécheresse

B- Orages (précipitations, grêle et vent)

C1- Pluies intenses de courte durée

C2- Excès de pluie pendant une longue durée

D1- Gel

D2- Températures élevées

D3- Températures basses

E- Neige

F- Vent fort

Date de début

Date de fin

Description de l'aléa climatique ayant impacté l'exploitation

(pluviométrie sur la période, nombre de jours de gel, températures relevées, etc.)

Commune(s) des parcelles impactées par cet aléa

Vous pouvez choisir une ou plusieurs communes.

Seules les communes de Vaucluse sont concernées par ce recensement. Si vous avez des pertes sur d'autres départements, veuillez prendre contact avec la DDT concernée.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

- Althen-des-Paluds
- Ansois
- Apt
- Aubignan
- Aurel
- Auribeau
- Avignon
- Beaumes de Venise
- Beaumettes
- Beaumont de Pertuis
- Beaumont du Ventoux
- Bédarrides
- Bédoin
- Blauvac
- Bollène
- Bonnieux
- Brantes
- Buisson
- Buoux
- Cabrières d'Aigues
- Cabrières d'Avignon
- Cadenet
- Caderousse
- Cairanne
- Camaret sur Aigues
- Caromb
- Carpentras
- Caseneuve
- Castellet
- Caumont sur Durance
- Cavaillon
- Châteauneuf de Gadagne

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Châteauneuf du Pape

Cheval Blanc

Courthézon

Crestet

Crillon le Brave

Cucuron

Entraigues sur la Sorgue

Entrechaux

Faucon

Flassan

Fontaine de Vaucluse

Gargas

Gignac

Gigondas

Gordes

Goult

Grambois

Grillon

Jonquerettes

Jonquières

Jocas

L'Isle sur la Sorgue

La Bastide des Jourdans

La Bastidonne

La Motte d'Aigues

La Roque Alric

La Roque sur Pernes

La Tour d'Aigues

Lacoste

Lafare

Lagarde d'Apt

Lagarde Paréol

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

- Lagnes
- Lamotte du Rhône
- Lapalud
- Lauris
- Le Barroux
- Le Beucet
- Le Pontet
- Le Thor
- Les Taillades
- Lioux
- Loriol du Comtat
- Lourmarin
- Malaucène
- Malemort du Comtat
- Maubec
- Mazan
- Ménerbes
- Mérindol
- Méthamis
- Mirabeau
- Modène
- Mondragon
- Monieux
- Monteux
- Morières les Avignon
- Mormoiron
- Mornas
- Murs
- Oppède
- Orange
- Pernes les Fontaines
- Pertuis

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Peypin d'Aigues

Piolenc

Puget

Puyméras

Puyvert

Rasteau

Richerenches

Roaix

Robion

Roussillon

Rustrel

Sablet

Saignon

Saint Christol

Saint Didier

Saint Hippolyte le Graveyron

Saint Léger du Ventoux

Saint Marcellin les Vaison

Saint Martin de Castillon

Saint Martin de la Brasque

Saint Pantaléon

Saint Pierre de Vassols

Saint Romain en Viennois

Saint Roman de Malegarde

Saint Saturnin les Apt

Saint Saturnin les Avignon

Saint Trinit

Sainte cécile les vignes

Sannes

Sarrians

Sault

Saumane de Vaucluse

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Savoillans

Séguret

Sérignan du Comtat

Sivergues

Sorgues

Suzette

Travaillan

Uchaux

Vacqueyras

Vaison la romaine

Valréas

Vaugines

Vedène

Velleron

Venasque

Viens

Villars

Villedieu

Villelaure

Villes-sur-Auzon

Violès

Visan

Vitrolles-en-Luberon

Identification des cultures sinistrées

Préciser le groupe de la culture sinistrée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

Légumes pour l'industrie et le marché frais et semences de ces cultures

Viticulture (Vigne de cuve et vigne de table)

Arboriculture et petits fruits

Autres productions dont PPAM, horticulture, pépinières, apiculture, aquaculture héliculture

Nom de la culture sinistrée (une seule possibilité)

Vous devez inscrire qu'une seule culture sinistrée dans cette case.

Si vous avez plusieurs cultures sinistrées pour ce même aléa vous pourrez le préciser dans le bloc de déclaration suivant en cliquant sur "ajouter un élément pour "Identification des cultures sinistrées"

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Surface de la culture sinistrée par cet aléa climat climatique (en hectare)

Taux de perte global estimé sur les parcelles sinistrées (%)

Surface totale exploitée de la culture sinistrée (en hectare)

exemple: j'ai 10 ha d'abricotiers, 3 ha ont été grêlés.

Je déclare 3 ha dans la case "surface de la culture sinistrée" et 10 ha dans la case "surface totale exploitée"

Taux de perte pour la culture sinistrée rapporté à la production prévisionnelle totale de l'exploitation pour cette culture (%)

Il s'agit ici d'estimer le taux de perte par rapport à l'ensemble de la surface exploitée pour la culture sinistrée.

Exemple: j'exploite 10 ha de courge, 5 ha ont été sinistrés à 100%, 5 ha n'ont pas été impactés. Le taux de perte pour les courges au sein de l'exploitation est donc de 50%.

Préciser le groupe de la culture sinistrée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures
- Légumes pour l'industrie et le marché frais et semences de ces cultures
- Viticulture (Vigne de cuve et vigne de table)
- Arboriculture et petits fruits
- Autres productions dont PPAM, horticulture, pépinières, apiculture, aquaculture héliciculture

Nom de la culture sinistrée (une seule possibilité)

Vous devez inscrire qu'une seule culture sinistrée dans cette case.

Si vous avez plusieurs cultures sinistrées pour ce même aléa vous pourrez le préciser dans le bloc de déclaration suivant en cliquant sur "ajouter un élément pour "Identification des cultures sinistrées"

Surface de la culture sinistrée par cet aléa climat climatique (en hectare)

Taux de perte global estimé sur les parcelles sinistrées (%)

Surface totale exploitée de la culture sinistrée (en hectare)

exemple: j'ai 10 ha d'abricotiers, 3 ha ont été grêlés.

Je déclare 3 ha dans la case "surface de la culture sinistrée" et 10 ha dans la case "surface totale exploitée"

Taux de perte pour la culture sinistrée rapporté à la production prévisionnelle totale de l'exploitation pour cette culture (%)

Il s'agit ici d'estimer le taux de perte par rapport à l'ensemble de la surface exploitée pour la culture sinistrée.

Exemple: j'exploite 10 ha de courge, 5 ha ont été sinistrés à 100%, 5 ha n'ont pas été impactés. Le taux de perte pour les courges au sein de l'exploitation est donc de 50%.

Recensement des pertes agricoles suite à un aléa climatique 2026 en Vaucluse

Préciser le groupe de la culture sinistrée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures
- Légumes pour l'industrie et le marché frais et semences de ces cultures
- Viticulture (Vigne de cuve et vigne de table)
- Arboriculture et petits fruits
- Autres productions dont PPAM, horticulture, pépinières, apiculture, aquaculture héliiculture

Nom de la culture sinistrée (une seule possibilité)

Vous devez inscrire qu'une seule culture sinistrée dans cette case.

Si vous avez plusieurs cultures sinistrées pour ce même aléa vous pourrez le préciser dans le bloc de déclaration suivant en cliquant sur "ajouter un élément pour "Identification des cultures sinistrées"

Surface de la culture sinistrée par cet aléa climat climatique (en hectare)

Taux de perte global estimé sur les parcelles sinistrées (%)

Surface totale exploitée de la culture sinistrée (en hectare)

exemple: j'ai 10 ha d'abricotiers, 3 ha ont été grêlés.

Je déclare 3 ha dans la case "surface de la culture sinistrée" et 10 ha dans la case "surface totale exploitée"

Taux de perte pour la culture sinistrée rapporté à la production prévisionnelle totale de l'exploitation pour cette culture (%)

Il s'agit ici d'estimer le taux de perte par rapport à l'ensemble de la surface exploitée pour la culture sinistrée.

Exemple: j'exploite 10 ha de courge, 5 ha ont été sinistrés à 100%, 5 ha n'ont pas été impactés. Le taux de perte pour les courges au sein de l'exploitation est donc de 50%.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photos de l'aléa

Avez vous encore un autre aléa climatique défavorable à déclarer

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Vous êtes invité à valider votre déclaration en cliquant sur "déposer le dossier" et à déposer un nouveau formulaire pour ce troisième aléa

Vous pouvez valider votre déclaration en cliquant sur "déposer le dossier"